

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**



SARL au capital de 10 000 € inscrite
sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

999, avenue de la République
59700 Marcq-en-Barœul
Tel : 03.20.82.10.94
contact@septentrionaudit.fr
www.septentrionaudit.fr

Centre Social Larc ensemble

47 rue Corneille

59650 Villeneuve d'Ascq

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Centre social Larc ensemble** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels au § « Règles et méthodes comptables applicables ».

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations comptables retenues, la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices en ce qui concerne les subventions, les adhésions, les participations.

Nous avons veillé, au titre de la première année d'application, au respect du nouveau règlement comptable, notamment au titre du reclassement des transferts de charges, des éléments exceptionnels, et des nouvelles informations devant figurer dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marcq-en-Barœul, le 11/06/2026

SEPTENTRION AUDIT
I. DUPONT
Commissaire aux Comptes
Gérante Associée



BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 393.54	7 393.54		105.13
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	7 393.54	7 393.54		105.13
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	356 464.73	186 682.38	169 782.35	195 673.87
TERRAINS	5 461.00	2 499.92	2 961.08	4 053.28
CONSTRUCTIONS	233 976.34	72 272.06	161 704.28	182 702.45
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	117 027.39	111 910.40	5 116.99	8 918.14
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 945.87		5 945.87	5 945.87
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS	5 000.00		5 000.00	5 000.00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	945.87		945.87	945.87
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	369 804.14	194 075.92	175 728.22	201 724.87
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	120 816.59		120 816.59	202 231.59
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	10 189.56		10 189.56	3 971.18
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	107 131.98		107 131.98	194 698.03
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 495.05		3 495.05	3 562.38
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	519 885.19		519 885.19	459 242.45
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	640 701.78		640 701.78	661 474.04
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	1 010 505.92	194 075.92	816 430.00	863 198.91



BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES	-338.21	-338.21
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	6 179.48	6 179.48
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	26 097.96	26 097.96
REPORT A NOUVEAU	336 566.86	270 926.90
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	19 351.98	65 639.96
SITUATION NETTE (1)	387 858.07	368 506.09
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	160 979.63	183 787.40
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	160 979.63	183 787.40
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	548 837.70	552 293.49
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	10 000.00	63 591.04
PROVISIONS POUR CHARGES	15 240.00	13 380.00
TOTAL PROVISIONS (4)	25 240.00	76 971.04
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 545.56	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	121 393.33	109 889.73
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	93 696.77	102 448.77
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	9 099.64	6 030.04
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	16 617.00	15 565.84
TOTAL DETTES (5)	242 352.30	233 934.38
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	816 430.00	863 198.91



COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	1 983.00		2 400.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	391 343.08		491 820.77
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		391 343.08	491 820.77
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	436 248.32		489 675.34
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		436 248.32	489 675.34
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	66 971.04		21 224.05
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	38 572.99		7 231.43
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		935 118.43	1 012 351.59
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	235 194.85		286 426.03
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	16 993.79		22 771.46
SALAIRES ET TRAITEMENTS	448 246.55		468 032.73
CHARGES SOCIALES	141 146.63		119 084.66
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	26 546.41		30 985.23
DOTATIONS AUX PROVISIONS	15 240.00		70 192.04
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	34 701.64		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		918 069.87	997 492.15
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		17 048.56	14 859.44



COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 303.42		2 803.31
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		2 303.42	2 803.31
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		2 303.42	2 803.31
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION			35 521.44
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			22 807.77
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			58 329.21
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION			10 352.00
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			10 352.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			47 977.21



COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		937 421.85	1 073 484.11
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		918 069.87	1 007 844.15
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		19 351.98	65 639.96
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	20 100.00		27 323.00
PRESTATION EN NATURE	11 812.00		14 105.60
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		31 912.00	41 428.60
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	20 100.00		27 323.00
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	11 812.00		14 105.60
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		31 912.00	41 428.60



COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0.00	870 Bénévolat	
860 Secours en nature		870000 Contributions volontaires	20 100.00
860000 Emplois des contrib.volontaire	20 100.00	TOTAL (870)	20 100.00
TOTAL (860)	20 100.00	871 Prestations en nature	
861 Mise à disposition gratuite de biens		871000 VALORISATION BENEVOLAT	11 812.00
861000 VALORISATION BENEVOLAT	11 812.00	TOTAL (861)	11 812.00
Total charges contributions volontaires	31 912.00	Total produits contributions volontaires	31 912.00



ANNEXE AU 31.12.2025

Présentation de l'association

Description de l'objet social :

L'association a pour objet de favoriser la participation des habitants à la vie de leur quartier, dans une perspective de développement de la cohésion sociale et de prévention contre toutes les formes d'exclusion.

Il se propose d'animer, de gérer et de coordonner un certain nombre de services à caractère social, sanitaire, culturel, éducatif et de loisir ; et ce dans un aspect familial et pluri-générationnel.

L'association a vocation à desservir en priorité la population du quartier de la Poste à Villeneuve d'Ascq.

Description des missions sociales réalisées :

Le Centre Social entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants avec le soutien de professionnels. C'est la mise en œuvre concrète d'un projet de développement social local, agréé par la CAF, qui a pour ambition première de placer l'habitant au cœur de la démarche, en lui conférant un rôle d'acteur et de citoyen.

Le Centre Social est ouvert à tous (y compris aux personnes en situation de handicap), sans distinction.

Il se situe dans un rôle d'accueil, d'écoute, de dialogue entre les générations, les catégories socio-économiques, et les cultures.

Le Centre Social est composé de plusieurs secteurs : petite enfance avec un multi accueil, enfance et jeunesse avec des centres de loisirs, de l'accompagnement scolaire, des séjours et adultes-familles.

Description des moyens mis en œuvre :

Local situé 47 rue Corneille à Villeneuve d'Ascq

Équipe composée de 14 salariés et 8 bénévoles

1 équipement de qualité répondant aux besoins et conforme au projet de développement local et une structure Petite Enfance de 15 berceaux.

Événements intervenus au cours de l'exercice et jusqu'à la date d'arrêt des comptes

L'année 2025 a été particulièrement difficile. Nous avons constaté plusieurs dysfonctionnements au sein du multi-accueil, notamment dans les relations entre les membres de l'équipe.

La directrice en poste n'a pas réussi à assurer pleinement ses responsabilités, ce qui a laissé s'installer des tensions importantes. Ses arrêts maladie successifs nous ont contraints à recruter une remplaçante, mais cela n'a pas permis d'apaiser la situation. Les conflits présents dans l'équipe étaient notamment liés à des tensions d'ordre communautaire (interne et externe).

Face à ce climat, plusieurs professionnels ont souhaité quitter la structure. Nous avons donc dû accompagner, pendant plusieurs mois, plusieurs salariés dans le cadre de ruptures conventionnelles.

Par ailleurs, nous avons été contraints de fermer le multi-accueil pendant deux semaines, suite à des actes de violence de la part de certains parents envers l'équipe.

Malgré des efforts de réorganisation, les relations internes ont continué à se dégrader. La nouvelle directrice a finalement démissionné. En l'absence d'un cadre réglementaire et organisationnel suffisamment solide, nous avons dû fermer temporairement l'établissement.

Il est important de noter que cette période a également coïncidé avec le renouvellement de notre agrément CAF.

Après avoir finalisé les départs des salariés, nous avons recruté deux nouvelles éducatrices de jeunes enfants et reconstitué une équipe complète. Le multi-accueil a ainsi pu rouvrir fin août 2025.

Toutefois, nous avons fait le choix d'anticiper cette reconstruction en recrutant dès le mois d'avril, afin de retravailler l'organisation, le fonctionnement et de rétablir un climat de confiance avec les partenaires et les familles. Cette décision a entraîné des dépenses importantes, sans recettes associées (ni participation des familles, ni prestation de service), ce qui a fragilisé notre situation financière.

Nous avons également dû prendre en charge le licenciement pour inaptitude d'une salariée en adulte relais, Madame Ouaiha Elotmani. En effet, lors de sa visite de reprise en juillet 2025, la médecine du travail a constaté son inaptitude à reprendre son poste. Nous avons donc procédé à son départ et au règlement de son solde de tout compte.

À ce jour, le multi-accueil est de nouveau ouvert et fonctionne pleinement, avec une équipe engagée et dynamique.

Durant cette année, nous avons également dû prendre en charge une partie du salaire d'un directeur, dans le cadre d'un accompagnement et d'un soutien à la direction, suite à un arrêt maladie de longue durée.

Malgré ces nombreuses difficultés, la structure a obtenu le renouvellement de son agrément en tant que centre social pour les quatre prochaines années.

Depuis le 1er janvier 2026, le centre social a retrouvé une stabilité et poursuit sereinement ses actions et ses ateliers, en réponse aux besoins des habitants, avec une équipe désormais structurée et investie.

Règles et méthodes comptables applicables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06, homologué par arrêté du 26/12/2023 et publié au journal officiel du 30/12/2023, applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025 ; ainsi que du règlement ANC 2023-03 entraînant modification de l'ANC 2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. La première application du règlement ANC 2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre.
- indépendance des exercices.



et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Informations sur l'actif du bilan

Tableau de suivi des immobilisations				
	Val brute à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Val brute à la clôture
Incorporelles et corporelles				
Autres immo. incorporelles	7 393			7 393
Aménagement terrain	5 461			5 461
Travaux aménagements HG	233 976			233 976
Install.techn.mat.& outillage	23 099			23 099
Equipement HG	12 189			12 189
Inst.gales agencet aménagt.div.	53 778			53 778
Matériel de transport	21 147		21 147	0
Mat.de bureau et informatique	20 651	550		21 201
Mobilier de bureau	6 761			6 761
Financières				
Prêt	5 000			5 000
Dépôts et cautionnements versés	946			946
Total	390 400	550	21 147	369 804

Tableau de suivi des amortissements				
	Amort cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations	Diminutions d'amortissement	Amort cumulés à la fin de l'exercice
Dotation Amortissement Logiciel	7 288	105		7 394
Amort aménagement terrain	1 408	1 092		2 500
Amort travaux extension HG	51 274	20 998		72 272
Amort. du matériel d'activités	21 387	401		21 789
Amort équipement HG	8 652	2 067		10 719
Amort.agencets ds Immeub.loués	53 766	12		53 778
Amort. matériel de transport	21 147		21 147	0
Amort.mat de bureau & informat	16 993	1 871		18 863
Amort. mobilier de bureau	6 761	0		6 761
Total	188 676	26 546	21 147	194 076



État des créances

	Montant brut	Echéance à moins d'1 an	Echéance à plus d'1 an
Actif immobilisé : Prêts	5 946	5 000	946
Actif circulant :			
Participation familles	19 790	19 790	
CAF	73 113	73 113	
Ville	5 000	5 000	
Département	0		
Etat CGET	0		
Avoir fournisseur	9 523	9 523	
Personnel avances	1 507	1 507	
Divers	8 390	8 390	
Charges constatées d'avance	3 495	3 495	
	126 763	125 817	946

Dont prêts accordés en cours d'exercice : néant

Dont prêts récupérés en cours d'exercice : néant

Produits à recevoir	8 390
Urssaf verst mobilité	8 390
Charges constatées d'avance	3 495
Assurance	3 495



Informations sur le passif du bilan

Fonds propres

Libellés		Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves	26 098				26 098
Report à nouveau	270 927	65 640			336 567
Résultat exercice	65 640	-65 640	19 352		19 352
Fonds propres	362 665	0	19 352	0	382 017
Fonds propres avec droit de reprise	5 841				5 841
Subventions d'investissement	248 661			20 583	228 078
Amort sub investissement	-64 873		20 583	22 808	-67 098
Fonds associatifs	552 294	0	39 935	43 391	548 838

Fonds dédiés : néant

État des provisions

Libellés	Provisions début exercice	Dotations	Reprises	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions IDR	13 380	15 240	13 380	15 240
Provisions pour risques	38 791		28 791	10 000
Provisions pour charges	24 800		24 800	0
Total	76 971	15 240	66 971	25 240

-Provisions indemnité départ à la retraite estimée à 15 240€

-Provisions pour risques : relatifs à la créance CDS pour 5 K€, et à un risque prévoyance pour 5 K€

État des dettes

	Montant brut	Echéance à - 1 ans	Echéances à + 1 an	Echéances à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès étab crédits	1 546	1 546		
Fournisseurs	121 500	121 500		
Dettes fiscales et sociales	93 697	93 697		
Autres Dettes	8 993	8 993		
Produits constatés d'avance	16 617	16 617		
	242 352	242 352	0	0

Dont emprunts souscrits en cours d'exercice : néant

Dont emprunts remboursés en cours d'exercice : néant

Charges à payer	94 485
Prov Congés payés	23 466
Charges congés payés	7 956
Fournisseurs non parvenus	58 650
CAC	4 300
Services civiques	114

Produits constatés d'avance	16 617
CAF CLAS	11 300
ETAT CLAS	5 317



Informations sur les subventions / financeurs

	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissements
Union européenne	0	0
Etat	98 323	0
Région		0
Département	60 979	2 744
CAF	65 504	14 438
ARS		0
Ville	183 950	5 626
Autres	4 684	0
Total	413 441	22 808

Cotisations

Les cotisations ont été comptabilisées selon la méthode des engagements via la logiciel NOE.

Effectifs

11.9 ETP

Contributions volontaires :

20 100 € valorisé par la Ville dans sa convention annuelle

11 812 € de bénévolat d'activités correspondant à 765 heures au taux chargé de 15.44 €

Mentions spécifiques

Conformément à la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à L'engagement éducatif, il n'est pas précisé le montant car cette mention viendrait à individualiser une rémunération.

